

SIVOS D'AUNEAU

Objet de l'appel d'offres :

**Acquisition de deux cars pour
le transport scolaire
avec reprise de deux cars**

- Dossier de consultation -

**Règlement de la consultation
2021-03**

1

Sis AUNEAU

56 bis rue de la Résistance
28700 AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Téléphone : 02 37 31 28 61 - Télécopie : 02 37 31 34 24

Courriel : *sivos.auneau@wanadoo.fr*

MARCHÉ DE FOURNITURES

**RÈGLEMENT
DE CONSULTATION**

TABLE des MATIÈRES

SECTION 1 : pouvoir adjudicateur.....	page 2
SECTION 2 : objet du marché.....	page 2
SECTION 3 : procédure.....	page 3
SECTION 4 : autres renseignements.....	page 6

SECTION 1

POUVOIR ADJUDICATEUR : ACHETEUR PUBLIC

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

SIVOS AUNEAU
56 bis Rue de la Résistance
28700 AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN
Téléphone : 02 37 31 28 61
Télécopieur : 02 37 31 34 24
Courriel : sivos.auneau@wanadoo.fr

2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

La même qu'au point 1.

3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

la même qu'au point 1.

4. Adresse à laquelle les offres doivent-être envoyées : La même qu'au point 1, ou de façon dématérialisées sur : <http://www.amf28.org/sivosauneau>

5. Type d'acheteur public : syndicat à vocation scolaire

SECTION 2

OBJET DU MARCHÉ

1. Objet de la consultation : Acquisition de deux autocars de transports scolaires de **minimum 63** places, hors emplacement pour personne à mobilité réduite, avec reprise de deux cars.

2. Description :

3.1 *Type de marché de fournitures :* Achat

3.2 *S'agit-il d'un marché à bons de commande ?* Non

3.3 S'agit-il d'un marché à tranches ? Non

3.4 Division en lots : Lot unique (cf liste détaillée du descriptif doc 2)

3.5 Tranches conditionnelles : Non

3.6 Les variantes seront-elles interdites ? Non

3.7 Achat complémentaire à réaliser : Non

4. Lieu de livraison des fournitures :

SIVOS AUNEAU

56 bis Rue de la Résistance

28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

SECTION 3

PROCÉDURE

1. Type de procédure : Procédure formalisée au montant de l'opération en application des articles 1, 26 et 33 du code des marchés publics.

2. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, pondérés de la manière suivante :

- 1) Capacité technique de l'offre (60%)
- 2) Prix des prestations (40%)

3. Date limite de réception des offres: LUNDI 17 MAI à 16h00

4. Langue devant être utilisée dans l'offre : Le français.

5. Unité monétaire : l'Euro.

6. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
120 jours.

7. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Monsieur le Président du SIVOS AUNEAU

56 bis rue de la Résistance

28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

sous enveloppe double, cachetée et portant la mention « ne pas ouvrir - procédure d'appel d'offres ouvert, concernant l'acquisition de deux cars de transport scolaire »

Les offres seront soit :

- expédiées sous enveloppe par la poste, en recommandé avec avis de réception,
ou

- déposées contre récépissé à l'adresse suivante :
56 bis Rue de la résistance 28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

Ou

- de façon dématérialisées sur <http://www.amf28.org/sivosauneau>

8. Pièces constituant l'offre :

8.1. Pièces administratives :

- La lettre de candidature (DC1) ;
- La déclaration du candidat (DC2) ;
- La liste des certificats d'identification professionnelle, justificatifs de capacité techniques, financiers ou tout autre ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat justifiant :
 - a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
 - b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - c) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, par l'article 441-9, par l'article 445-1 et par l'article 450-1 du Code pénal et par l'article 1741 du Code général des impôts ;
 - d) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1, L8251-1 et L8251-2 du Code du travail ;
 - e) qu'il respecte ses obligations d'emploi mentionnées aux articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du Code du travail.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Si l'entreprise envisage dès sa candidature, de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les déclarations du candidat dûment remplies et signées par le sous-traitant ou chaque sous-traitant (DC4) ;

L'ensemble des déclarations, certificats et attestations devront porter chacune la mention suivante : « **Je soussigné(e)....., atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original** », être datés et signés en original.

8.2. Offre : L'enveloppe contient également l'offre qui se compose des pièces suivantes :

- L'offre du candidat. Les propositions sont établies sur l'acte d'engagement joint (DC3) ;
- Une décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Une description technique détaillée des prestations proposées par le candidat.

Les critères de sélection des offres seront pondérés comme prévu au point 2.

L'examen de la valeur technique de l'offre se fera :

- en appréciant la description technique des prestations transmise par le candidat ;

9. Modalités de paiement

Dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, les sommes dues seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

10. Renseignements :

Les renseignements peuvent être obtenus au :
SIVOS AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN
Dominique SEVIN
56 bis rue de la Résistance 28700 AUNEAU
Tél : 02 37 31 28 61 - Fax : 02 37 31 34 24

Ou par voie électronique (voir SECTION 1).

SECTION 4

AUTRES RENSEIGNEMENTS

1. Contenu du dossier de consultation :

- Acte d'engagement ;
- Synthèse des critères ;

2. Structure du marché :

Le présent dossier correspond à un marché unique destiné à être signé par le représentant de l'établissement public.

Fait à AUNEAU, le 15/03/2021

Gérard GENET,
Président du SIVOS AUNEAU



Lu et approuvé,

Le

(le candidat)

Complément DOC 1

Conditions d'envoi ou de remise des plis (SECTION 4 -4)

Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Remise offre dématérialisée

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.amf28.org/sivosasauneau>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation : Une seule enveloppe .Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents.

Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo.
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"

La signature électronique des pièces n'est pas exigée.

Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CADES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

SIVOS AUNEAU- 56 BIS RUE DE LA RESTISTANCE-28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.

Systèmes d'exploitation et navigateurs supportés

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Systèmes d'exploitation suivants :

MICROSOFT Windows 7, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT
(windowsupdate.microsoft.com)

MICROSOFT Windows 8, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT
(windowsupdate.microsoft.com)

MICROSOFT Windows 10, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT
(windowsupdate.microsoft.com)

Apple Mac OS X à compter de la version v10.6 (Snow Leopard), intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par Apple

LINUX : distribution UBUNTU à compter de la version UBUNTU version 16, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par l'éditeur.

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Navigateurs suivants :

EDGE

Firefox 42 et +

Firefox ESR 45 et +

Google Chrome 47 et +

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : Indiquer l'url de votre profil acheteur

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.



ACHAT CARS SCOLAIRES NEUFS ou OCCASION AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

DOC 2 LISTE DE DESCRIPTIVE

Date limite de réception des offres : lundi 17 mai 2021 à 16h

Délais d'exécution : juillet à septembre 2021

- 1 63 places.
- 2 Puissance minimum 245 CV.
- 3 Boîte de vitesse automatique .
- 4 Chrono-tachygraphe numérique SIEMENS ou VDO
- 5 Ralentisseur hydraulique.
- 6 Chauffage intérieur additionnel + climatisation.
- 7 Séparation AR du chauffeur.
- 8 Siège avec accoudoirs et coques anti-vandalisme, ceintures de sécurité.
- 9 Pare-soleil chauffeur électrique droite & gauche.
- 10 Rétroviseurs électriques droit & gauche
- 11 Antibrouillards avant & arrière.
- 12 Capteur de recul & caméra de recul.
- 13 Pneus Michelin AV profil XCOACHX21, AR profil XCOACH en 295/80R 22,5.
- 14 Pictogramme Lumineux Electronique, et girouette led.
- 15 Micro et Radio, kit Bluetooth.
- 16 Carrosserie découpe- lettrage SIVOS AUNEAU.
- 17 Facilité d'accès pour enfants en bas âges (faible hauteur de marches).
- 18 Pré-équipé " PMR-UFR".
- 19 Ethylo-test dragueur.
- 20 Maintenance véhicule dans un rayon de 25 Km.
Reprise de 2 Véhicules récréo année 2004 immatriculé 6539VW28 & année 2005
- 21 immatriculé 4873 WB 28.
- 22 Prise en compte de la carte grise et plaques immatriculation.
- 23 Garantie 3 Ans mini.
- 24 Pack Maintenance (entretien complet ,avec contrôle technique).
- 25 Prix HT.
- 27 Délais de livraison : de juillet au 30 septembre 2021
- 28 ***La prestation n'est pas divisée en lots***
- 29 ***Des variantes peuvent être prises en compte***
Confère avis de publication.

MARCHES PUBLICS

DC3

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.

En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

ACQUISITION de deux cars neufs ou occasion pour le TRANSPORT SCOLAIRE avec reprise de deux cars

■ Code CPV principal :

34122000-8

■ Cet acte d'engagement correspond :

1.

à l'ensemble du marché public

au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires ou alternatives² suivantes :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

² Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP n°.....
- CCAG :
- CCTP n°.....
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

- Le signataire

- s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

- aux prix indiqués ci-dessous ;

- Taux de la TVA :

- Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

- Montant TTC³ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

- aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.
³ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

Montant de la reprise :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Montant TTC³ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

³ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution :

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

- Pays de l'Union européenne, France comprise : %.
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) : %.
- Autre : %.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SIVOS AUNEAU
56 bis Rue de la Résistance
28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

Téléphone : 02 37 31 28 61 – Fax : 02 37 31 34 24

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Gérard GENET, Président du SIVOS AUNEAU

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics
(nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Madame Dominique SEVIN 56 bis rue de la Résistance 28700 AUNEAU

Mail : sivos.auneau@wanadoo.fr

**SIVOS AUNEAU
56 bis Rue de la Résistance
28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN**

Téléphone : 02 37 31 28 61 – Fax : 02 37 31 34 24

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

**Receveur Principal
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINTENON
27(bis) RUE COLLIN D'HARLEVILLE
28130 MAINTENON**

■ Imputation budgétaire :

2156 "Matériel de Transport d'exploitation"

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

SIVOS AUNEAU

Objet de l'appel d'offres :

**Acquisition de deux cars pour
le transport scolaire
avec reprise de deux cars**

- Dossier de consultation -

**Cahier des Clauses
Administratives Particulières
2021-3**

4

**Sivos AUNEAU
56 bis Rue de la Résistance
28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN**

Téléphone : 02 37 31 28 61 - Télécopie : 02 37 31 34 24
Courriel : *sivos.auneau@wanadoo.fr*

MARCHÉ DE FOURNITURES n° 2013-1

C.C.A.P.

TABLES des MATIÈRES

ARTICLE 1^{er} : objet de la consultation.....	page 2
ARTICLE 2 : procédure de la passation du marché.....	page 2
ARTICLE 3 : délai d'exécution ou de livraison.....	page 3
ARTICLE 4 : conditions d'exécution des prestations.....	page 3
ARTICLE 5 : vérifications et admission.	page 4
ARTICLE 6 : garanties.	page 4
ARTICLE 7 : prix du marché.	page 4
ARTICLE 8 : modalités de règlement des comptes.	page 5
ARTICLE 9 : pénalités de retard.	page 5
ARTICLE 10 : assurances.	page 6
ARTICLE 11 : dérogations au C.C.A.G. – Fournitures courantes et services.	page 6

ARTICLE 1^{ER} – OBJET de la CONSULTATION

1.1 Objet du marché :

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent l'achat de deux cars pour le transport scolaire, avec reprise de deux cars.

1.2 Décomposition en tranches et en lots :

Sans objet.

1.3 Durée du marché :

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution indiqué à l'article B-5 de l'acte d'engagement et à l'article 3 du présent C.C.A.P.

ARTICLE 2^{ÈME} - PROCÉDURE de PASSATION du MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

a/ pièces particulières :

- l'acte d'engagement et ses annexes ;
- le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- la décomposition du prix forfaitaire ;
- la description technique des prestations.

b/ pièces générales :

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que le mois est défini au 7.2

- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de service (C.C.A.G.-F.C.S., NOR: ECEM0816423A) publié par arrêté du 19 janvier 2009 au Journal Officiel le 19 mars 2009, en vigueur lors de la remise des offres ou en vigueur lors du mois d'établissement des prix (mois m_0) ;
- le ou les cahiers des clauses techniques générales (C.C.T.G.) ou les spécifications techniques approuvées par arrêtés ministériels, applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

ARTICLE 3^{ÈME} - DÉLAI d'EXÉCUTION ou de LIVRAISON

3.1 Délai de base :

Le délai d'exécution de juin au 30 septembre 2021

ARTICLE 4^{ÈME} – CONDITIONS d'EXÉCUTION des PRESTATIONS

4.1 Dispositions générales :

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises et européennes homologuées énumérées dans le cahier des clauses techniques particulières (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

4.2 Conditions de livraison :

La livraison des fournitures se fera à l'adresse suivante :

**SIVOS AUNEAU
56 BIS, RUE DE LA RESISTANCE
28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN**

dans les conditions des articles 20, 24, 25 et 26 du C.C.A.G-F.C.S.

Concernant les frais de transport, ils seront à la charge du titulaire (livraison franco de port).

ARTICLE 5^{ÈME} – VÉRIFICATIONS et ADMISSION

5.1 Opérations de vérification :

Les vérifications quantitatives et qualificatives simples sont effectuées par Monsieur le Président du SIVOS d'AUNEAU ou son représentant au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire), conformément aux articles 22, 23 et 24 du C.C.A.G-F.C.S.

5.2 Admission :

L'admission sera prononcée par la personne responsable du marché habilitée à cet effet dans les conditions prévues à l'article 25.1 du C.C.A.G-F.C.S.

ARTICLE 6^{ÈME} - GARANTIES

6.1 Garanties techniques :

Les prestations prévues au C.C.T.P. sont garanties à compter du jour de leur admission, conformément aux dispositions de l'article 28 du C.C.A.G.-F.C.S.

6.2 Prolongation de garantie :

Il sera pratiqué une prolongation de garantie dans les conditions prévues à l'article 28.5 du C.C.A.G.-F.C.S.

ARTICLE 7^{ÈME} – PRIX du MARCHÉ

7.1 Forme des prix :

Le marché est traité à prix forfaitaire.

7.2 Prix de règlement :

Le prix forfaitaire figurant à l'acte d'engagement ou dans une annexe à celui-ci, est réputé établi aux conditions économiques du mois de mars 2021. Ce mois est appelé mois zéro (m₀).

7.3 Type de variation de prix :

Les prix sont fermes et non actualisables.

ARTICLE 8^{ÈME} – MODALITÉS de RÈGLEMENT des COMPTES

8.1 Mode de règlement :

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir.

ARTICLE 9^{ÈME} – PÉNALITÉS de RETARD

9.1 Pénalités pour retard d'exécution :

En cas de retard dans la livraison du car, il sera fait application des pénalités pour retard prévues par l'article 14 du C.C.A.G.-F.S. Par ailleurs, le titulaire sera dans l'obligation de mettre à disposition du SIVOS d'AUNEAU, gratuitement et sous 48 heures, un véhicule de capacité équivalente. Concernant les frais de transport, ils seront à la charge exclusive du titulaire du marché.

9.2 Pénalités pour retard de service après-vente :

Le titulaire est dans l'obligation de garantir le bon fonctionnement ainsi que les pièces prévues à l'article 1.4 du C.C.T.P.

Dans l'éventualité où, après un délai de sept jours ouvrables à compter du jour de la mise à disposition du car par le SIVOS d'AUNEAU pour la réalisation des travaux prévus par le C.C.T.P., le titulaire du marché n'a pas achevé l'exécution de l'ensemble desdits travaux, il se verra dans l'obligation de mettre à disposition du SIVOS d'AUNEAU, gratuitement et sous 48 heures, un véhicule de capacité équivalente. Concernant les frais de transport, ils seront à la charge exclusive du titulaire du marché.

ARTICLE 10^{ÈME} – ASSURANCES

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

ARTICLE 11^{ÈME} – DÉROGATION au C.C.A.G.-FOURNITURES COURANTES et SERVICES

Aucune dérogation au C.C.A.G.-F.C.S.

Fait à AUNEAU, le 15 mars 2021

Le candidat

(Cachet, signature, après mention « lu et approuvé »)

Gérard GENET,
Président du SIVOS D'AUNEAU

SIVOS AUNEAU
56 bis rue de la Résistance
28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN
Tel : 02 37 31 28 61 – Fax : 02 37 31 34 24 – sivos.auneau@wanadoo.fr

Objet de l'appel d'offres :

Acquisition de deux cars pour le transport scolaire avec reprise de deux cars.

DC5

CERTIFICAT de VISITE

Je soussigné(e) M.....,

Représentant le constructeur :

En qualité de :

Certifie m'être rendu(e) sur le site, et avoir évalué le degré de complexité afin de définir l'ensemble des prestations, en vue de la fourniture de deux autocars afin d'effectuer le transport scolaire sur le secteur: CANTON AUNEAU.

Date :

Signature :

Cachet du constructeur (ou de son représentant) :

2021-3